



# **INTREPIDE D'ANGERS**

## **FOOTBALL**

### **2011 - 2016**



# PROJET DE CLUB 2011 – 2016





## Table des matières

<b>1. LES VALEURS.....</b>	<b>5</b>
EDUCATIVES.....	5
SPORTIVES.....	6
LE SITE	6
<b>2. LES INSTANCES .....</b>	<b>8</b>
L'ASSEMBLEE GENERALE .....	8
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	8
LE BUREAU	8
<b>3. LES FONCTIONS ELECTIVES PRINCIPALES.....</b>	<b>9</b>
LE PRESIDENT .....	9
LE SECRETAIRE .....	9
LE TRESORIER.....	10
<b>4. LES POLES TRANSVERSAUX .....</b>	<b>10</b>
ANIMATION	10
FINANCES	11
TECHNIQUE	11
TERRAIN – INSTALLATIONS – MATERIEL .....	11
<b>5. INSTANCES PARTENAIRES .....</b>	<b>12</b>
L'OMNISPORTS .....	12
LA VILLE D'ANGERS.....	12
LES INSTANCES FEDERALES : DISTRICT, LIGUE, FEDERATION .....	13



<b>6. LE PROJET SPORTIF .....</b>	<b>14</b>
L'ENCADREMENT DES EQUIPES .....	14
LE DIRIGEANT RESPONSABLE DE CATEGORIE .....	15
LE DIRIGEANT D'EQUIPE .....	15
L'ACCOMPAGNATEUR.....	15
LES EDUCATEURS.....	16
L'EDUCATEUR RESPONSABLE DE CATEGORIE .....	16
L'EDUCATEUR .....	17
<b>7. LES ARBITRES.....</b>	<b>17</b>
<b>8. LE FOOTBALL D'ANIMATION.....</b>	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
<b>9. LES INSTALLATIONS .....</b>	<b>19</b>
<b>10. LES COMMISSIONS.....</b>	<b>22</b>
ROLES ET FONCTIONS.....	22
<b>11. CONCLUSION.....</b>	<b>23</b>
<b>12. LES ANNEXES.....</b>	<b>24</b>
ANNEXE : ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT .....	24
ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME DES INSTANCES .....	25
ANNEXE 3 : LE MANAGER .....	25
ANNEXE 4 : LE ROLE DES DIRIGEANTS.....	28
ANNEXE 5 : MODES OPERATOIRES POUR LE SUIVI DE GESTION DU CLUB. ....	31
LA BUVETTE	31
LES MANIFESTATIONS .....	32
LE BUDGET PARTENARIAT DU CLUB .....	32
ANNEXE 6 : DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT. ....	34
ANNEXE 7 : LE RESEAU EMPLOI .....	37



## 1. LES VALEURS

### EDUCATIVES

---

L'Intrépide d'Angers - Football s'organise pour constituer une communauté éducative à l'intérieur de laquelle chacun, dirigeant - joueur - parent - sympathisant, doit pouvoir trouver une place tout en se mettant au service des autres.

Le club accueille toutes les personnes (garçons ou filles) qui veulent pratiquer le football, sans distinction d'origine ethnique, de milieu socioprofessionnel ou de niveau sportif.

Situé géographiquement dans le quartier sud d'Angers, ce club a vocation à drainer plus particulièrement les habitants de ce secteur.

Les seules limites sont celles de sa capacité d'accueil en fonction des terrains et de l'encadrement disponibles.

Les jeunes footballeurs reçoivent un enseignement qui privilégie l'aspect éducatif du sport que ce soit sur le terrain ou en dehors du terrain. La recherche d'un développement harmonieux de l'enfant et du jeune s'organise sur la base d'une progression physique et technique adaptée à la morphologie et à la psychologie de l'âge considéré. S'agissant de mineurs, l'implication des parents dans le suivi des équipes et dans la vie du club sera systématiquement recherchée.

Pour les plus âgés, le club est une organisation humaine qui favorise la promotion individuelle et collective de ses adhérents tant sur le plan sportif que sur le plan de l'insertion sociale et professionnelle.



## **SPORTIVES**

---

Depuis toujours, l'Intrépide d'Angers-Football s'est donné pour vocation de réaliser une harmonie entre une politique de masse et une politique d'élite régionale.

Situé à proximité d'un grand quartier populaire, le club doit s'organiser pour accueillir un maximum de joueurs.

Pour autant, la recherche du meilleur niveau pour ses équipes est une donnée constante et révélatrice du travail accompli ou restant à accomplir.

## **LE SITE**

---

Le club de l'Intrépide d'Angers possède la particularité d'être propriétaire de ses installations. Ce patrimoine nous est confié aujourd'hui dans le courant d'une longue histoire, ce qui relativise notre pouvoir de faire évoluer radicalement cette situation.

Néanmoins, cette singularité est diversement appréciée. C'est une richesse pour les uns, qui apprécient toute l'autonomie que cela procure, une situation obsolète pour les autres qui estiment que cela entraîne beaucoup d'inconvénients,

La section football n'ayant pas d'entité juridique propre, il appartient au Comité Omnisports de gérer cet outil.

Pour autant, le site de Salpinte est avant tout un stade de football et nous avons donc une responsabilité particulière sur cet équipement.



Il faudra acter une véritable stratégie à long terme sur ce sujet et ensuite faire la part des droits et des devoirs que cette situation crée à la section football.

*Les valeurs rassemblent les idéaux auxquelles les membres d'une société adhèrent. Les valeurs d'une société représentent ce qui est estimable et désirable aux yeux de tous. Elles constituent donc bien un idéal, c'est à dire une vision abstraite qui s'impose à tous comme une évidence, et que l'on respecte profondément.*



## 2. LES INSTANCES

### **L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Elle est composée de tous les licenciés de plus de 16 ans. Elle se réunit 1 fois par an pour valider le fonctionnement de la saison précédente et délibérer sur les projets.

Elle élit les membres du Comité Directeur qui se renouvelle par tiers tous les 2 ans.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

Le conseil d'administration est composé de dirigeant(e)s élu(e)s par l'Assemblée Générale suivant un processus inscrit dans les statuts actuels.

Il valide les grandes orientations qui lui sont proposées par le bureau et en vérifie régulièrement la mise en œuvre.

Chaque membre du Comité Directeur est investi d'une responsabilité transversale.

### **LE BUREAU**

---

Elu par le Comité Directeur, il est constitué par les membres chargés des fonctions principales que sont la Présidence, la Gestion financière et le Secrétariat. Il est complété par des membres du Comité Directeur responsables des catégories de joueurs.

Le Bureau est l'organe exécutif des orientations prises en Comité Directeur. Il agit et rend compte régulièrement des décisions prises.



## 3. LES FONCTIONS ELECTIVES PRINCIPALES

### LE PRESIDENT

Garant du fonctionnement de l'ensemble du club, il en est l'animateur principal et a pour mission :

- Organise et dirige les réunions du Bureau et du Comité Directeur
- Permet la prise de décisions collectives et en assure l'exécution et le suivi
- Nomme les responsables de commissions
- Propose le recrutement des éducateurs
- Représente le club dans toutes les instances extérieures
- Représente ou se fait représenter dans les compétitions sportives auxquelles participe une équipe du club

Un vice-président est élu pour accompagner, voir suppléer, le cas échéant, le Président en exercice.

### LE SECRETAIRE

Peut se faire aider pour certaines tâches qui seront confiées à un ou des adjoints

- Gère l'arrivée et le départ du courrier
- Correspondant des secrétaires des autres clubs
- Organise et réalise toutes les tâches administratives courantes
- Organise les signatures de licences
- Organise les réservations de terrains pour l'entraînement et la compétition



## **LE TRESORIER**

---

Il agit sous le contrôle d'un comptable professionnel qui garantit le respect des règles de la profession.

Peut se faire aider pour certaines tâches qui seront confiées à un ou des adjoints

- Etablit les dossiers de demandes de subventions
- Etablit et suit le plan de trésorerie
- Etablit le besoin en fond de roulement
- Etablit et suit la section investissement
- Organise et contrôle le fonctionnement financier du débit de boissons
- Organise et contrôle les différentes sous caisses qui existent

## **4. LES POLES TRANSVERSAUX**

### **ANIMATION**

---

Cette commission est composée de toutes les personnes qui voudront bien s'y engager. Pour chaque événement, elle s'appuie sur tous les membres du club disponibles et sur les parents.

Outre les entraînements et les compétitions, le club organise un certain nombre d'événements dans un triple objectif :

- Favoriser le lien entre ses membres
- Promouvoir l'image du club
- Récolter des fonds



## **FINANCES**

---

Dirigée par le trésorier, elle est composée de trois membres qui peuvent avoir à gérer ou exécuter des opérations financières. Elle aide le trésorier dans ses responsabilités, concernant notamment la gestion des caisses et le suivi de la buvette.

Avec le comptable, cette commission aidera le trésorier à installer une comptabilité analytique pour permettre une lecture précise des dépenses et des recettes. Elle identifiera ce qui est du domaine du fonctionnement courant d'un club pour la bonne marche de ses équipes et ce qui est du domaine de l'investissement et de l'entretien du terrain.

Cette lecture permettra au Comité Directeur de prendre des orientations en toute connaissance de cause.

## **TECHNIQUE**

---

La Commission technique rassemble tous les cadres techniques diplômés ou non qui dirigent les séances d'entraînement.

Elle est animée par le Manager et se réunit 3 à 4 fois par an pour traiter de tous les aspects liés à la fonction d'éducateur dans le club.

## **TERRAIN – INSTALLATIONS – MATERIEL**

---

Cet ensemble de sujétions constitue une charge importante qui mérite la mobilisation d'un groupe de travail si le club veut maintenir un bon niveau d'accueil.

Voir les organigrammes fonctionnels et des instances en *annexe 1 et 2*



## 5. INSTANCES PARTENAIRES

### **L'OMNISPORTS**

---

L'Intrépide d'Angers est un des clubs sportifs importants de la Ville d'Angers. Son histoire et son rayonnement invitent à poursuivre l'enrichissement du projet par la consolidation du fonctionnement des sections actuelles et l'ouverture vers d'autres pratiques sportives.

Depuis toujours, la section Football a été une section prépondérante du club, tant au plan du nombre de licenciés que celui de son pouvoir d'attraction et de rayonnement.

Le bon équilibre entre l'intérêt de chaque section et l'intérêt général du club est une construction permanente qu'il nous faut envisager dans un esprit d'ouverture et de progrès.

Etre la principale section nous donne des droits mais aussi des responsabilités particulières.

### **LA VILLE D'ANGERS**

---

Partenaire incontournable et indispensable, la Ville d'Angers soutient le club pour son fonctionnement et pour ses installations via une subvention municipale et une aide de l'Office Municipal des Sports.



## LES INSTANCES FEDERALES : DISTRICT, LIGUE, FEDERATION

L'intrépide d'Angers est un des clubs importants de la Ligue de l'Atlantique.

Même si ces nominations ne représentent qu'un engagement individuel, le club doit avoir le souci de contribuer à la bonne marche des instances et d'y participer en proposant des personnes pour les commissions de travail ou les instances dirigeantes.



## 6. LE PROJET SPORTIF

Les objectifs - La position recherchée des équipes du club est la suivante :

- École de football : labellisation, participation régulière aux phases finales des compétitions.
- Jeunes de U15 à U19 : une équipe A au plus haut niveau du championnat régional, une équipe B au meilleur niveau départemental et une équipe C (sauf pour les 18 ans).
- Seniors : une équipe fanion en DH, deux ou 3 autres équipes dont 1 en DRH.
- Féminines : Création d'une catégorie à part entière

### L'ENCADREMENT DES EQUIPES

Le style d'encadrement des équipes conditionne l'image de marque du club. C'est très souvent la qualité de ce comportement qui va entraîner l'adhésion de beaucoup au projet du club. Toutes les personnes investies d'un rôle d'encadrement s'obligeront à un comportement empreint de **dignité, de respect et de tolérance**.

Il agit pour que les objectifs du club et de chaque catégorie soient mis en œuvre dans un climat qui favorisera la bonne éducation et la promotion de tous les licenciés, en étroite collaboration avec les responsables des jeunes et des seniors, les autres éducateurs et les dirigeants. Il veille à ce que chaque éducateur et chaque dirigeant puissent s'investir dans de bonnes conditions dans le rôle que le club leur confie.



## **LE DIRIGEANT RESPONSABLE DE CATEGORIE**

---

Le dirigeant responsable de catégorie est nommé par le Bureau et placé sous l'autorité des Responsables de commissions jeunes et seniors/U19.

## **LE DIRIGEANT D'EQUIPE**

---

Le club confie chaque équipe à un dirigeant qui devient donc, pour le championnat concerné, le représentant du club auprès des joueurs, des clubs adverses et des arbitres.

## **L'ACCOMPAGNATEUR**

---

C'est la personne, essentiellement parent de joueur, qui est disponible ponctuellement ou régulièrement pour accompagner une équipe. L'accompagnateur fait partie de l'encadrement de l'équipe, sans avoir de responsabilité particulière sinon celle qui lui est confiée sur le moment par le dirigeant ou l'éducateur.



## **LES EDUCATEURS**

---

L'objectif du club est de confier l'encadrement technique de chaque équipe à un éducateur, l'idéal étant que cet éducateur participe également aux entraînements. Cet éducateur effectue son travail en liaison constante avec un dirigeant, apte à l'arbitrage de préférence et qui assure les tâches inhérentes à la participation d'une équipe à une compétition, aux tournois et matchs amicaux.

Le club veillera à s'attacher les services d'éducateurs qualifiés. Il conduira une politique de formation en cherchant à dégager un budget approprié pour aider ses adhérents à accéder aux formations qualifiantes.

Indemnisation : Chaque éducateur responsable de catégorie sera indemnisé suivant une grille indiciaire validée par le Comité Directeur. Cette indemnisation sera conforme au statut des éducateurs et à la Convention National du Sport.

Outre le Manager et le Responsable Technique de l'Ecole de Football, le club cherchera à dégager les moyens financiers supplémentaires pour indemniser 3 éducateurs en seniors, 2 éducateurs par catégorie à 11 et 1 éducateur par catégorie de l'Ecole de Football.

## **L'EDUCATEUR RESPONSABLE DE CATEGORIE**

---

Chaque Catégorie de joueurs est placée sous la responsabilité d'un éducateur qui dirige les entraînements et organisent les équipes en compétition. Il est aidé par des adjoints et des dirigeants.



## L'EDUCATEUR

---

Chaque éducateur est placé sous l'autorité du responsable technique de sa catégorie.

Dans ce cadre, il appartient à l'éducateur de prendre toutes les initiatives pour diriger l'équipe avant pendant et après la compétition.

L'éducateur pourra compter sur un ou des dirigeants pour l'aider dans cette tâche. Il veillera de son côté à impliquer ces dirigeants dans la conduite du groupe

## 7. LES ARBITRES

Le club a le devoir d'assurer la promotion de l'arbitrage.

- Eduquer les joueurs au respect des arbitres
- Susciter des vocations
- Participer matériellement et financièrement à la formation
- Aider les jeunes arbitres dans leurs premiers pas
- Accompagner les jeunes arbitres dans les compétitions
- Recruter si nécessaire
- Animer l'équipe des arbitres du club en veillant à une bonne intégration

Pour réaliser ces objectifs, le club cherchera à animer une Ecole d'Arbitrage en recrutant un animateur qui aura les mêmes prérogatives qu'un éducateur responsable de catégorie



## 8. LE FOOTBALL D'ANIMATION

L'Ecole de Foot est ouverte à tous les jeunes, garçons ou filles, de plus de 5 ans, Elle a pour but de favoriser le développement des aptitudes physiques et morales des jeunes, en les initiant à la pratique du Football.

L'Ecole de football regroupe les catégories U7, U9, U11, et U13, concernant les jeunes de 5 à 12 ans. Elle a pour objectif de proposer une pratique adaptée aux catégories d'âge, orientée vers le plaisir et la progression des enfants.

La philosophie de notre Ecole de football est axée sur une pédagogie adaptée à l'enfant où le jeu et le plaisir tiennent une place primordiale. Cette découverte ludique du jeu de football permet au jeune d'apprendre à se coordonner, à prendre confiance en ses capacités corporelles et, surtout, à s'intégrer dans un groupe où le collectif prend le pas sur l'individualisme et l'élitisme.

Durant ces années d'initiation, l'objectif principal est d'apporter à l'enfant un apprentissage des règles de vie et une éducation sportive de base, comprenant le développement de sa motricité, l'apprentissage des gestes techniques et la découverte du collectif, qui lui permettra de s'exprimer dans le jeu.

*« Le Football des petits c'est d'abord un état d'esprit. Des jeux, des matches et des amis. Peu importe les résultats, ce qui compte c'est le plaisir qu'on a pris, la qualité de jeu produit. Educateurs, parents, enfants, relativisons la défaite et restons modeste dans la victoire. »*



## 9. LES INSTALLATIONS

Si Salpinte reste le port d'attache du Football pour toutes ses activités, les joueurs ont été amenés, au fil des années, à fréquenter plus souvent les installations Municipales que ce stade afin de ne pas dégrader trop sa pelouse.

Actuellement, Salpinte est occupé pour les entraînements par les U7 le mercredi matin et par les U9, et U11 le mercredi après-midi.

En compétitions : quelques matches et plateaux en début et fin de saison pour le foot d'animation et les jeunes. Un seul match le dimanche réservé, en alternance, aux équipes seniors 1 et 2.

Tous les autres entraînements et matchs du club se déroulent à Frémur et à Mermoz (pour les vétérans et les féminines).

Compte tenu de l'évolution des effectifs, du nombre d'équipes et du niveau des pratiques, le site de Frémur est régulièrement saturé, en terrains et en vestiaires. La Ville d'Angers dit ne pas pouvoir donner satisfaction aux demandes émanant des clubs qui fréquentent ce site.

Malgré les évolutions des infrastructures, notamment l'arrivée d'un synthétique à Frémur, nous sommes dans une impasse devant ce problème permanent qui va handicaper sérieusement la progression du club.



## **PROJET :**

---

Parallèlement à l'évolution des sites municipaux, il faut envisager une refondation du site de Salpinte pour pouvoir augmenter sa fréquentation et ainsi répondre aux besoins.

L'idée d'un terrain synthétique éclairé à Salpinte s'est imposée progressivement comme un lieu indispensable à la pérennité du club.

### **Deux objectifs à cette évolution :**

1. Offrir à nos joueurs des créneaux d'entraînements et de matchs suffisants par rapport au nombre d'équipes et aux niveaux de jeu.
2. Faire renaître une vie de club qui tend à s'estomper depuis plusieurs années et qui se ressent par une faible participation (vu le nombre de licenciés) aux animations et à la présence d'un nombre insuffisant de spectateurs aux matches de toutes les catégories. C'est la condition pour maintenir un projet de club cohérent et ambitieux.

Un terrain synthétique accueillera un plus grand nombre de matchs et d'entraînements sur le site, ce qui amènera ipso-facto un besoin en équipements annexes nouveaux et plus modernes : nouveaux vestiaires joueurs et arbitres, sanitaires, rangement matériel, clubhouse pour un meilleur accueil.

Il faudra également envisager le traitement de la tribune actuelle : aménagement ou destruction-reconstruction.

# PROJET DE CLUB 2011 – 2016



Un gros investissement que le club est incapable d'envisager sans une aide importante des collectivités publiques.

Dans sa séance du 18 novembre 2011, le Conseil d'Administration du club, représentant l'ensemble des sections, a validé le projet en l'état.



## 10. LES COMMISSIONS

### ROLES ET FONCTIONS

Le rôle de chaque personne est défini dans sa fonction qui doit être respectée par chacun. Toute demande qui ne relèvera pas de sa responsabilité sera transmise aux personnes concernées.

**La commission finances** a pour objectif de :

- Proposer chaque année un budget prévisionnel de fonctionnement.
  - Mesurer et de contrôler l'ensemble des flux financiers nécessaires à la bonne gestion du club.
  - Organiser, anticiper et analyser l'utilisation et la provision des dépenses du club.
- Elle n'a qu'un rôle consultatif et se doit de soumettre ses orientations à la validation du bureau ou du comité directeur.  
*(Voir le mode opératoire en annexe)*

**La commission buvette** doit être le garant de :

- La rentabilité et de l'organisation productive des sites de Salpinte et Frémur.
- Elle adressera ses résultats à la commission finance afin qu'ils soient débattus en bureau ou en comité directeur.

**La commission manifestation** doit gérer et développer les animations du club. Elle aura aussi un rôle fédérateur auprès des licenciés. Elle établira des budgets prévisionnels par manifestation et transmettra ses résultats à la commission finances.

**La commission partenariat** doit établir un lien privilégié entre le club et le tissu économique de l'agglomération Angevine. Elle doit avoir la capacité de développer une manne financière permettant de prévoir les dépenses en cours et à venir.



**Le réseau emploi** doit aider les joueurs dans leur insertion sociale et professionnelle.

## 11. CONCLUSION

Depuis longtemps, L'intrépide s'est organisée pour être en capacité d'accueillir un nombre important de jeunes de toutes origines et de tous milieux socioprofessionnels et à conduire une action de type socio-éducatif.

Un club est une aventure humaine sans cesse en évolution et l'accession en Division d'Honneur de la LAF rend d'autant plus d'actualité la formulation d'un nouveau projet visant à fixer nos ambitions et notre organisation pour les 5 années à venir tout en s'inspirant du passé récent et plus lointain.

L'enjeu d'une refondation du site de Salpinte va conditionner l'avenir du club à moyen terme.

Ce nouveau défi sera l'affaire de tous ceux qui voudront bien se mettre au service du club. Ils trouveront dans cet écrit, matière à connaître à minima le rôle et les missions de chacun, les modes opératoires et les objectifs recherchés.

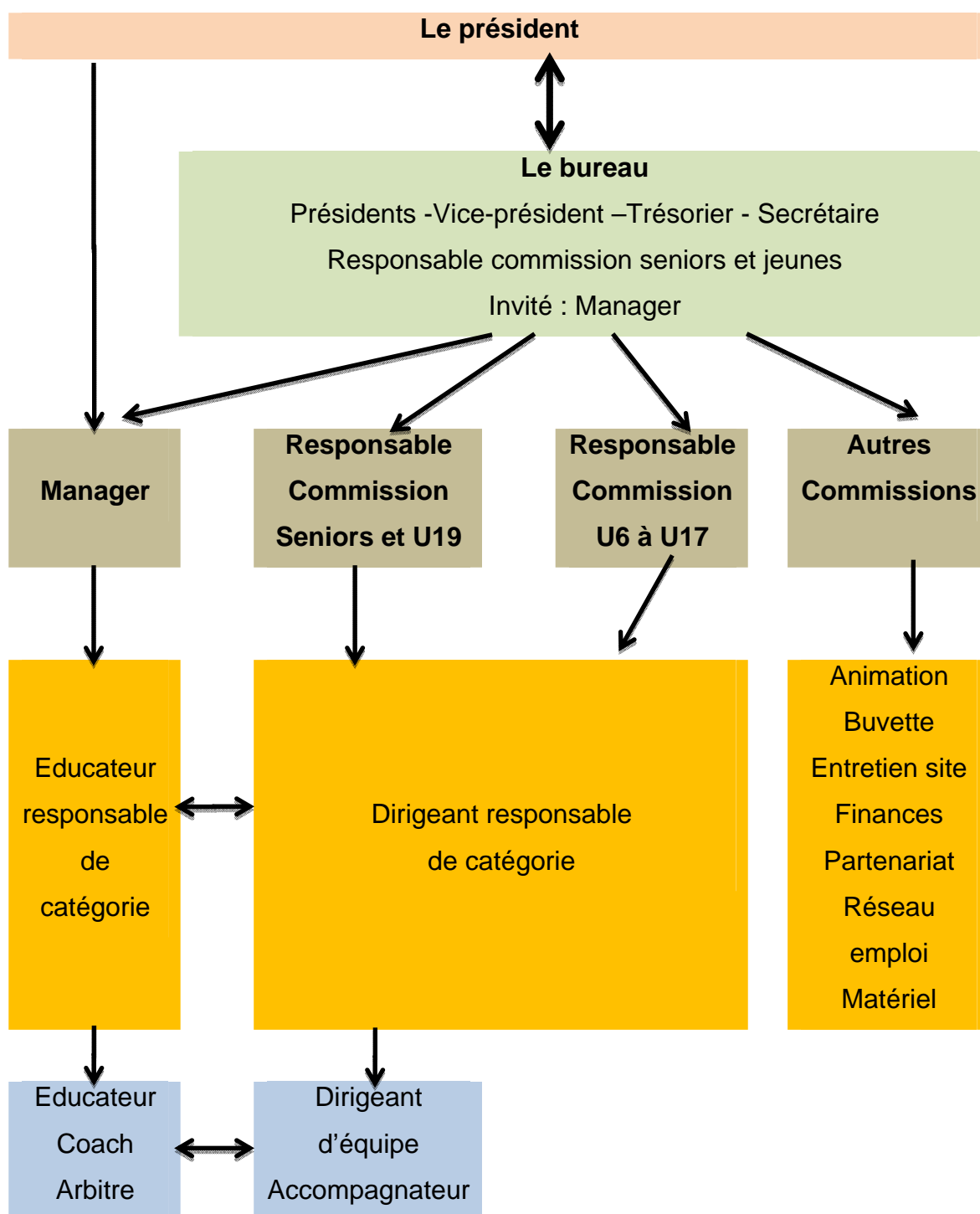
Mais comme pour une équipe de football, l'essentiel reste l'animation d'un dispositif et les liens qui vont unir les individus au service d'un projet commun.

Projet validé par le Comité Directeur du football du vendredi 16 septembre 2011.



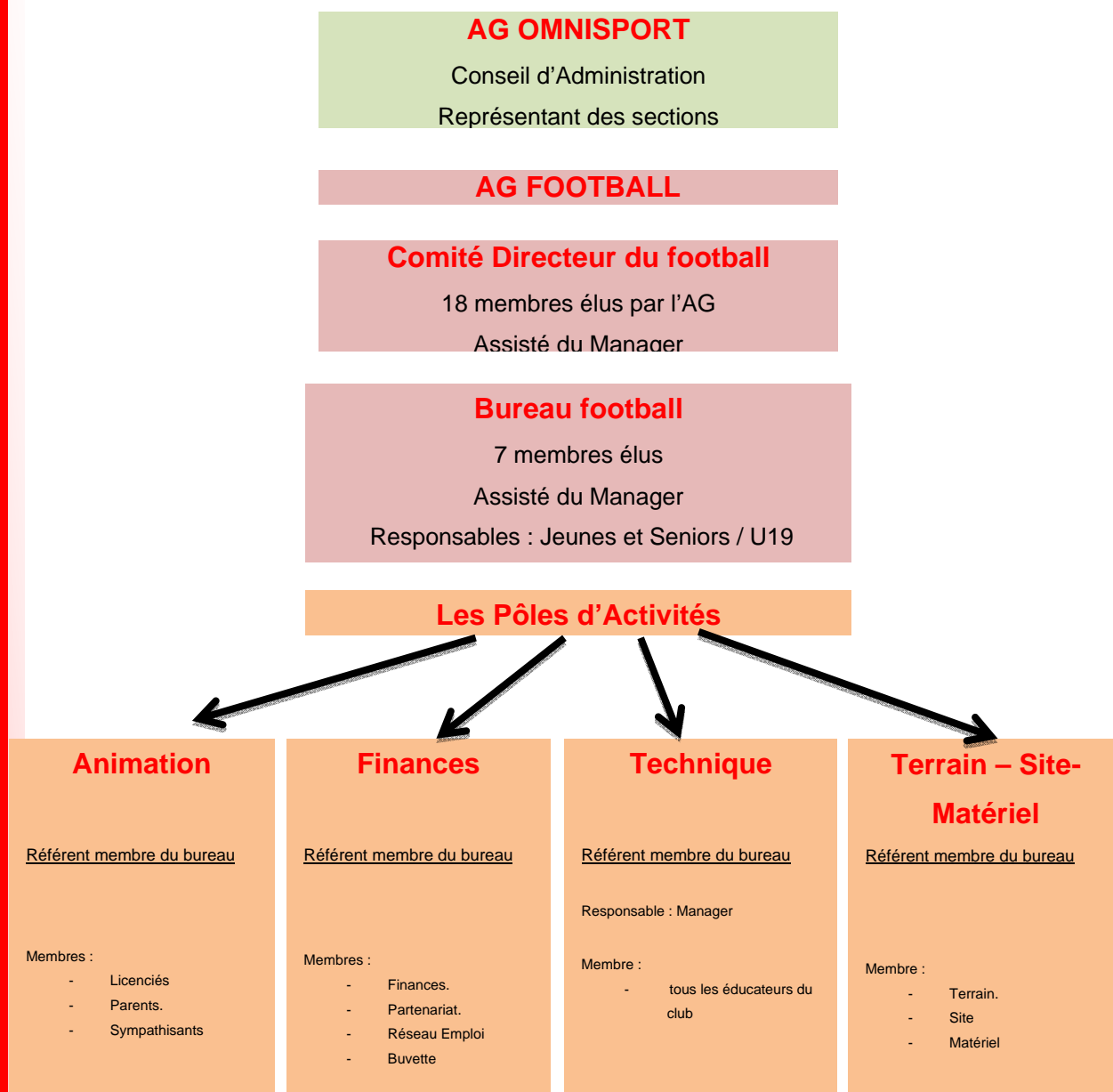
## 12. LES ANNEXES

### ANNEXE : ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT





## ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME DES INSTANCES





## ANNEXE 3 : LE MANAGER

---

Le **management** est l'ensemble des techniques d'organisation de ressources qui sont mises en œuvre pour l'administration d'une entité, dont l'art de diriger des hommes, afin d'obtenir une performance satisfaisante. Dans un souci d'optimisation, il tend à respecter les intérêts et représentations des parties prenantes de cette entité.

Le rôle d'un **manager** est d'obtenir que le travail soit fait et que les objectifs soient atteints.

Le **manager** doit savoir concilier mobilisation de son équipe et performance individuelle de ses collaborateurs : il lui faut créer et entretenir un climat de travail favorable, mobiliser les énergies, prendre des décisions en équipe, communiquer et anticiper les conflits.

Il a en outre une responsabilité directe dans l'organisation du travail et la réponse de son groupe aux objectifs du club. Pour cela, il lui faut savoir créer de la cohésion et amener l'ensemble de ses collaborateurs vers la réalisation d'objectifs communs, tenir compte du "facteur humain" et adopter des comportements d'écoute et de respect de l'autre.

### **Mission à l'Intrépide d'Angers :**

Le Manager est le bras droit du Président pour tout le domaine technique.

Il agit en fonction du projet de club et des objectifs fixés chaque saison par le Comité Directeur et le Bureau.

Ses principaux collaborateurs sont les éducateurs et dirigeants responsables de catégories.



Il est chargé de :

- Constituer l'encadrement technique : objectif = 1 éducateur par équipe
- Prévoir l'encadrement des équipes : objectif = 1 dirigeant responsable par catégorie et 1 dirigeant par équipe.

- Prévoir les effectifs de joueurs en lien avec les éducateurs responsables de chaque catégorie.

Objectifs quantitatifs : 3 équipes seniors – 2 équipes 19 ans – 3 équipes 17 ans – 3 équipes 15 ans -

Objectif qualitatif : l'Intrépide doit rester un des bons clubs de la Ligue avec ses équipes – seniors et jeunes- situées dans la hiérarchie la plus haute possible.

## ATTRIBUTIONS

1. Proposer les objectifs sportifs de chaque saison et les moyens à mettre en œuvre.
2. Mettre en place et gérer les effectifs de joueurs, les équipes et leur encadrement : éducateurs, dirigeants et accompagnateurs.
3. Organiser le recrutement des nouveaux joueurs.
4. Coordonner l'utilisation de Salpinte et définir le besoin de créneaux horaires sur les installations Municipales : compétitions et entraînements.
5. Veiller au bon comportement des joueurs et de l'encadrement des équipes et proposer les actions à engager en matière disciplinaire.

Texte approuvé par le Comité Directeur de l'Intrépide d'Angers Football dans sa réunion du 11 février 2011.



## ANNEXE 4 : LE ROLE DES DIRIGEANTS

---

### Le dirigeant responsable de catégorie

Le dirigeant responsable de catégorie est nommé par le Bureau et placé sous l'autorité des Présidents de commissions jeunes et seniors/U19.

Son rôle :

- Prévoit et propose l'encadrement de chaque équipe de sa catégorie.
- S'assure que chaque dirigeant d'équipe dispose des moyens matériels nécessaires pour le bon fonctionnement des équipes : clés, licences, maillots, ballons, règlements, championnats...
- Est en contact permanent avec le Manager, les responsables de la commission ainsi qu'avec les éducateurs et assure une bonne coordination entre les équipes de sa catégorie.
- Organise les réunions de parents en lien avec le responsable technique et le responsable de la commission des jeunes : début de saison, à la trêve s'il y a lieu, fin de saison.
- Coordonne la participation des équipes aux tournois de fin de saison.
- Participe à la désignation des arbitrages de Plateaux de jeunes
- Participe à la préparation et à l'organisation du tournoi de fin de saison de sa catégorie.



## Le dirigeant d'équipe

Le club confie chaque équipe à un dirigeant qui devient donc, pour le championnat concerné, le représentant du club auprès des joueurs, des clubs adverses et des arbitres.

Sa mission :

- *Dans le domaine administratif*
  - Vérifier les convocations en termes de date, horaire, lieu.
  - Préparer et vérifier les licences à emporter
  - Organiser les déplacements
  - Etablir la feuille de match et la vérifier
  - Connaître les règlements concernant sa catégorie
  - Savoir poser des réserves
  - Connaître la marche à suivre en cas d'accident
  
- *Dans le domaine matériel*
  - Préparer les équipements : quantité, couleur, propreté
  - Prévoir les ballons : échauffement et match
  - Préparer la valise à pharmacie
  
- *Dans le domaine éducatif*
  - Fixer les règles générales de fonctionnement du groupe en cohérence avec celles pratiquées couramment dans le club.
  - Avoir des notions de premiers soins
  - Veiller à la bonne moralité du comportement de son groupe
  - Connaître, au plus près possible, les situations personnelles de chaque joueur
    - Accueillir l'équipe adverse
    - En présence d'éducateur, savoir se mettre en retrait pendant la compétition ce qui n'exclut pas le dialogue permanent.
    - En l'absence d'éducateur, organiser l'équipe et gérer les remplacements.
    - En présence d'un arbitre, assurer son accueil et faciliter sa tâche.
    - En l'absence d'arbitre, assurer ce rôle.



## **L'accompagnateur**

C'est la personne, essentiellement parent de joueur, qui est disponible ponctuellement ou régulièrement pour accompagner une équipe. L'accompagnateur fait partie de l'encadrement de l'équipe, sans avoir de responsabilité particulière sinon celle qui lui est confiée sur le moment par le dirigeant ou l'éducateur.



## **ANNEXE 5 : MODES OPERATOIRES POUR LE SUIVI DE GESTION DU CLUB.**

---

Pour chacun des postes nous avons défini un mode opératoire permettant d'anticiper et de suivre leur variation financière. Une fois validés, nous recommandons que trois fois par an un groupe de trois personnes puissent auditer le bon fonctionnement des différents modes opératoires.

### **Le budget prévisionnel**

- Afin de pouvoir évaluer avec pragmatisme les variations financières du club nous avons répertorié dix rubriques que nous suivrons chaque mois.

1. Compétition.
2. Encadrement
3. Matériel
4. Gestion administrative
5. Cotisation
6. Site
7. Manifestation
8. Partenariat
9. Subvention
10. Buvette

- les dépenses budgétaires sont renseignées chaque semaine par le trésorier ou un membre de la commission finance.
- Chaque mois la commission finance établira un arrêté de situation bancaire et financier. Une note d'information sera transmise chaque mois au président du club pour information.
- La commission établit une situation trimestrielle transmise au bureau et présentée au comité directeur pour approbation.

### **LA BUVETTE**

---

- Fournisseurs référencés pour bière (Harreau), vin (Delaunay Pierre), soft (Super U), pétillant (Cellier du prieuré, Delaunay Gilles).
- Achats contrôlés et transmis au siège du club pour paiement.
- Inventaire physique toutes les deux semaines.
- Evaluer chaque mois la marge afin d'atteindre le ratio de 70%.
- Inventaire avant et après chaque manifestation.
- Tous les trimestres adresser à la commission finance le tableau de gestion.



- Tous les fournisseurs livrent avec un bon de livraison afin de pouvoir contrôler les quantités.
- Pour chaque remise de liquidité au trésorier, le fond de caisse est identifié, la valeur de remise est comptée, mentionnée sur un bon de remise qui sera signé à la fois par le gestionnaire de la buvette et le trésorier ou le responsable de la commission.
- Le réceptionnaire des fonds contre signe le bon de remise.
- Le mode opératoire est identique pour les acomptes.
- Prévoir une troisième personne sur les matchs du dimanche. (mi-temps et après match)

## **LES MANIFESTATIONS**

---

- La commission finance propose un calendrier de remise des budgets prévisionnel. Donc une fois les manifestations planifiées, la commission finance établit un calendrier de remise des budgets prévisionnels pour chacune des manifestations.
- L'organisation établit un budget prévisionnel de dépenses et de recettes.
- Le budget est soumis à la commission.
- La validation est effectuée en bureau pour information au comité directeur.
- La commission manifestation contrôle les réceptions de matériels et marchandise.
- La commission établit un inventaire à l'issue de la manifestation afin de valoriser l'ensemble des bénéfices générés.
- Les fonds sont remis sur bon à émargements double donneur / preneur.
- La commission finance établira la matrice de chaque budget prévisionnel.

## **LE BUDGET PARTENARIAT DU CLUB**

---

- Le fonctionnement du budget partenariat du club est réalisé en année civile de janvier à décembre afin de coller au système de défiscalisation des entreprises.
- Seul le président du club est habilité à contre signer les accords de partenariats.
- Le responsable de la commission partenariat du club gère le suivi de son budget.
- Les paiements sont suivis par le responsable de la commission et remis au trésorier.
- Le budget est remis chaque trimestre à la commission finance.

# PROJET DE CLUB 2011 – 2016



- Toute recherche de sponsor pour quelque motif que ce soit, doit obligatoire être validé par la commission partenariat et son responsable.
- Les tarifs sont proposés par la commission partenariat.
- Ils sont ensuite transmis à la commission finance qui les rapproche du budget prévisionnel du club.
- Le budget est ensuite transmis au bureau pour approbation en comité directeur.
- L'ensemble des recettes du partenariat du club doit servir à consolider et prévoir le fonctionnement de l'ensemble des catégories.
- Les montants des budgets spécifiques seront alloués par le bureau ou le comité directeur après information auprès de la commission finance.



## **ANNEXE 6 : DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT.**

---

Cette commission est un axe de développement économique indispensable au fonctionnement du club.

### **La structure et son fonctionnement**

- Créer une équipe de 6 personnes sous la coordination d'un responsable de commission.
- Trois binômes de travail pour le démarchage des sponsors afin d'être représentatif de l'image du club.
- Il va être important d'établir un mode opératoire afin d'avoir un langage commun à tous les binômes lors des différentes présentations.
- Mettre en place des outils de communication communs à tous les binômes. (book des différents supports)
- Tous les deux mois cette commission établira un rapport d'activité et le transmettra à la commission finance pour l'analyse du budget.
- La commission restera en relation privilégiée avec le président, le comité directeur et le bureau afin de répondre à toutes les demandes du club.
- L'ensemble des prestations sont gérées par cette commission et ses membres.
- Organisation deux fois par an d'une soirée spéciale avec les sponsors.
- La commission partenariat en liaison avec la commission finance effectue les appels d'offres pour les équipements sportifs (ballons, maillots, shorts, survêtement, coupe-vent).
- La commission peut inviter ses sponsors sur certains matches de « gala » ou manifestation en les regroupant avec les joueurs à la fin du match.



- Nous avons à notre disposition d'innombrables supports de communication actifs sur lesquels nous pouvons valoriser l'image de nos sponsors.
  1. **400** survêtements
  2. **54** panneaux autour du stade.
  3. **6** panneaux sur la buvette
  4. **4** panneaux sur le tableau de marque.
  5. **3** Supports sur les abris délégués et banc d'équipe autour du stade.
  6. **4** supports sur le fronton de la tribune.
  7. La pub sur **13** jeux de coupe-vent.
  8. La pub sur **13** jeux de survêtement.
  9. La pub sur **13** jeux de maillots
  10. Un logo sur les shorts de **5** catégories.
  11. **1** pub sur les tenues éducateurs et dirigeants.
  12. **100** autocollants chez les commerçants.
- Soit un total de 616 supports finançables pour le club.
- La commission partenariat est force de proposition auprès de la commission finance sur le niveau de rémunération de chaque support.
- L'image de chaque support sera référencé et valorisé dans un « book » afin d'être visualisé par les sponsors. Ce book servira de support pour la négociation avec les sponsors chaque Année.

## **Les supports de communication évènementiels**

1. 300 sets de table pour la soirée dansante.
2. Pub sur les tickets d'entrée du stade.
3. Pub sur le site club et réseau emploi.
4. Pub sur le carnet du supporter. (club supporters)
5. Pub sur les affiches des soirées (bal, loto, concours de belote)

## **La communication**

Il est important de redonner une identité au site de Salpinte car elle est aujourd'hui mise à mal au sein des équipes de jeunes qui s'entraînent et jouent une grande partie de leur match à Fémur.



## Les supports de communication actifs

1. Animation micro pendant les matchs des équipes senior A et B.
2. Tombola durant les matchs avec des places du SCO à gagner, etc.
3. Pérenniser la bourriche liée au ticket d'entrée du stade.
4. Mettre en place une campagne d'affichage des matchs de seniors ligue dans les commerces Angevin.
5. Adosser le nom d'un sponsor à une manifestation, exemple « les trophées de Salpinte » deviennent « les trophées X .... » de l'intrépide d'Angers.
6. Remercier les sponsors de leur engagement au niveau du club lors des manifestations (bal, trophées, etc.)

## Recherche de PARTENARIAT

- Distinction de deux niveaux de partenariat :
  - 1- Les rémunérant
  - 2- Les valorisants.
- Les actions à mettre en œuvre pour un démarchage efficace :
- Définir et relooker les outils de communication validés par la commission.
- Déterminer les supports et leur niveau de rémunération.
- Prise de contact avec les comités de développement commerciaux des grandes marques d'équipement sportif.
- Déterminer le potentiel industriel et commercial de la couronne d'Angers.
- Adosser le budget des entreprises au niveau de rémunération des supports.
- Etablir un mode opératoire et former l'équipe à la vente des supports de sponsoring.
- Etablir une liste de sponsors « valorisant », exemple : Imprimeur, location véhicule, fourniture bureau, etc.  
L'objectif de ces négociations est de permettre de minimiser les dépenses liées au fonctionnement du club.
- Entretenir un lien privilégié avec les sponsors en leur adressant chaque mois des infos sportives et événementielles.



## ANNEXE 7 : LE RESEAU EMPLOI

---

- **Objectif :**

Mettre en contact les offres et les demandes d'emplois émanant des membres du club, des partenaires ou des relations.

- **Animation :**

Il est animé par le responsable de la commission partenariat.

- **Communication**

Il va faire l'objet de la création de blog dédié exclusivement à l'emploi.

Nous communiquerons par e-mail, courrier et SMS.

- **Comment établir un réseau**

En sollicitant par un questionnaire tous les licenciés du club.

En s'appuyant sur la liste des entreprises du Département.

En effectuant des recherches sectorisées sur-internet.

- **Apport pédagogique pour les demandeurs**

Aider les joueurs à rédiger une lettre de motivation.

Aider les joueurs à rédiger un CV.

Aider les joueurs à travailler leur présentation pour un entretien d'embauche.

- **Apport pour les sponsors**

Etre à réactif face à leur délai de prise de poste.

Auditer leur besoin ainsi que leur domaine de compétence.

Sélectionner les candidats en respectant leur profil de poste.

Optimiser la motivation du candidat par son intégration au club.

# PROJET DE CLUB 2011 – 2016



**XEROX** | Concessionnaire  
Premier Partner



Ce Projet a été validé par le Comité Directeur de la section football le 16 septembre 2011  
et par le Conseil d'Administration du club le 18 novembre 2011